### COMMUNE DE PONSAS COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 JANVIER 2020

Date de convocation : 16 janvier 2020 Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt, le vingt-deux janvier, à 19 heures 15,

le conseil municipal de la commune de PONSAS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Christine PROT, maire.

<u>Présents</u>: Marie-Christine PROT, Yvan BLACHON, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET, Nathalie GOMES DA SILVA, Chantal BESSON, Philippe CAILLET, Jacques GACON, Laurent CHALLIER, Peggy VIOT, Marie-Christine THOULOUSE.

Absents : Néant. Pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Yvan BLACHON.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (04 décembre 2019) et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. Aucune observation.

## 1 - <u>ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SDED – TERRITOIRE D'ENERGIE DROME</u>

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/habitant et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/habitant et par an pour une commune urbaine.

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe.
- Décide d'adherer au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 535 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1<sup>er</sup> janvier 2020), soit un montant de 107 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.
- Décide de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

# 2 - <u>AIDE FINANCIERE DU SDED POUR LA RENOVATION DU COMMERCE MULTISERVICE</u>

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation du commerce multiservice.
- **Décide** de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

#### 3 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DU TEIL

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le Maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité comme cela a été évoqué lors de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre dernier.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil d'un montant de 200 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune du Teil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**Accorde** une subvention exceptionnelle de 200 € à la commune du Teil. **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision. Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

### 4: - QUESTIONS DIVERSES:

Aménagement du bâtiment de l'ancienne boulangerie :

Les travaux d'aménagement vont débuter en février prochain. De ce fait, le stationnement et la circulation seront règlementés sur la Place de l'Ecole et la Rue des Ecoliers (partie le long du bâtiment à rénover), comme suit :

-Stationnement interdit sauf aux véhicules des entreprises.

- Circulation interdite sauf déserte des riverains et aux véhicules des entreprises.

- Déviation mise en place par la Rue du Rochegude.

Affiché le 24 janvier 2020

Le Maire, Marie-Christine PROT